

TOURNOI DU WATERLOO BADMINTON ASBL

• **Lieu:**

Salle A:

Hall Omnisports de Waterloo
Rue Théophile Delbar
1410 Waterloo
0474/644.310

Salle B:

Hall Omnisport du Chenois
Chemin des postes 156
1410 Waterloo
0474/644.310

• **Inscriptions :**

Via le site <http://lfb.tournamentsoftware.com>

- ❖ Début des inscriptions :
Mercredi 14 septembre 2016
- ❖ Clôture des inscriptions :
Vendredi 7 octobre 2016 23h59

Responsable :

Alexis Degen
Rue Ma Campagne 10
1410 Waterloo
Tel : 0474/64.43.10
e-mail : tournois@woobad.be
Site Internet : www.woobad.be

Tournoi National

22 octobre 2016



WATERLOO BADMINTON
ASBL

Catégories

D - C2

• **Tirage au sort:** Mercredi 12/10/16 à 20h

Hall du Chenois
Chemin des Postes 158
1410 Waterloo

• **Horaire:**

Samedi 22 Octobre, de 9h à 22h

• **Paiement :**

7 – 14 – 20 Euros pour 1 – 2 – 3 disciplines
(à payer dans la salle)

L'inscription rend le paiement obligatoire même en cas de non- participation (sauf certificat médical) suivant ART. 112

• **Restauration :**

La restauration sera assurée sur place.

• **Juge-Arbitre :** Benoit HANOTEAU

• **Comité organisateur :**

Amaury Al Zaatiti, Alexis Degen, Emilie Dufermont, Benoit Hanoteau (JA), Alexandre Rochefort, Marc Wilms, Amandine Desmet.

• **Responsable Anti-Dopage :**

Amandine Desmet

REGLEMENTS GENERAUX DU TOURNOI

- ⇒ Le tournoi se déroulera suivant le règlement FBB et LFBB.
- ⇒ Tous les articles des dits règlements seront d'application et seront tous individuellement des mentions de l'invitation. En cas de manquement, la Commission Sportive sera autorisée à appliquer les règlements et les sanctions qui en découleraient pour chaque article de règlement ou mentions non respectés.
- ⇒ Les récréants ne peuvent s'inscrire au tournoi
- ⇒ Volants (à charge des joueurs): Volants Victor Maxima 78 et Mavis 300 jaune (en vente dans la salle)
- ⇒ L'inscription rend le paiement obligatoire même en cas de non- participation (sauf certificat médical) suivant ART. 112
- ⇒ Pas d'inscription dans une même discipline dans deux catégories différentes.
- ⇒ En fonction du nombre d'inscriptions, une discipline pourra être jouée en poule, annulée ou couplée à une série supérieure.
- ⇒ Les joueurs qui prennent des médicaments doivent fournir au J.A. ou au responsable anti-dopage, une attestation médicale sous enveloppe avant le début du tournoi. Ils sont tenus de la récupérer ensuite auprès du Juge-Arbitre.
- ⇒ Tous les participants au tournoi acceptent le fait d'être pris en photo/vidéo (Art 109.4k).
- ⇒ Le joueur en s'inscrivant accepte le décret du 20/10/2011 relatif à la lutte contre le dopage
- ⇒ Une tenue réglementaire est exigée (C117 et C118).
- ⇒ Les documents justifiant l'absence (même partielle) sont à rentrer **uniquement** auprès de Jacques Vanhoudt, responsable des documents tournois (jacques.vanhoudt@skynet.be – Rue des Cytises 29 à 4460 Grâce-Hollogne) dans un délai maximum de 5 jours ouvrables après le tournoi.
- ⇒ Tout joueur inscrit au tournoi peut être appelé à arbitrer.
- ⇒ Il ne sera pas tenu compte des désidératas des joueurs pour la confection des horaires.
- ⇒ Les joueurs sont responsables de leur inscription. Toute erreur dans l'inscription sera à charge du joueur. Les inscriptions en double doivent être confirmées par les deux partenaires. Les paires complètes seront validées. Les joueurs en X seront réserves.
- ⇒ Les joueurs inscrits doivent être présents dans la salle ½ heure avant le début de chacun de leurs matchs.
- ⇒ Les joueurs inscrits doivent être en ordre d'inscription comme joueur compétiteur pour le jour du tirage au sort. (C111).
- ⇒ Le joueur absent pour son premier match sans raison valable sera exclu du tournoi pour l'ensemble des disciplines auxquelles il était inscrit, même pour les tournois scindés.
- ⇒ Aucun joueur ne peut quitter la salle sans l'autorisation du juge-arbitre
- ⇒ Les joueurs souhaitant se faire coacher lors d'une rencontre sont tenus, au début de la partie, de désigner à leur(s) adversaire(s) ainsi qu'à l'arbitre de la rencontre, le nom de leur coach.
- ⇒ Le tournoi est accessible aux joueurs non-amateurs (ART 510)
- ⇒ Estimation des tableaux pouvant évoluer (+/-) en fonction des inscriptions :
 - SMD : ○ DM D : ○ DMx ○ SD C2 : ○ DD
 - 32 20 D : 24 16 C2 : 16
 - SD D : ○ DD D : ○ SMC2 : ○ DM ○ DMx
 - 20 16 24 C2 : 20 C2 : 24

REGLEMENTS PARTICULIERS DU TOURNOI

- ⇒ Le comité organisateur se réserve le droit d'imposer une clôture anticipée dans une des catégories et/ou discipline si le nombre de participants devient trop important. .
- ⇒ Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi, avec l'accord du juge-arbitre.

Salutations sportives